



**AS/Bur (2024) 50**

6 décembre 2024

**Bureau de l'Assemblée**

## **Activités de Coopération Parlementaire et Électorale**

### **Aperçu des Travaux de Coopération de l'APCE et Plan de Travail 2025**

## 1. **Coopération parlementaire et électorale : Renforcer la Gouvernance Démocratique**

1. La **Division de la Coopération Parlementaire et Électorale** (DCPE) s'attache à renforcer la résilience des systèmes démocratiques en encourageant des pratiques parlementaires éprouvées et des processus électoraux démocratiques. Travaillant en étroite collaboration avec les commissions de l'APCE et d'autres entités du Conseil de l'Europe, la Division aligne ses travaux et activités sur les objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe, et en particulier sur les priorités définies dans la Déclaration de Reykjavik.
2. Le [Sommet de Reykjavik](#), tenu en mai 2023, a notamment appelé à des mesures pour lutter contre le recul démocratique et à des mécanismes plus solides pour assurer la participation démocratique, garantir des élections libres et équitables et renforcer la résilience des institutions démocratiques.
3. Les activités de coopération parlementaire et électorale de l'Assemblée visent à aider les parlements et les organes et institutions électoraux compétents des Etats membres, les partenaires pour la démocratie et les observateurs à relever les défis modernes et à favoriser la bonne gouvernance. Ces activités s'appuient à la fois sur les normes démocratiques, les instruments et organes pertinents du Conseil de l'Europe, ainsi que sur le réseau et l'expertise de l'Assemblée en matière parlementaire.
4. La Déclaration de Reykjavik a souligné l'urgence d'une action collective pour renforcer les institutions démocratiques face aux défis mondiaux, notamment la montée du populisme, les menaces numériques et l'érosion de la confiance dans la gouvernance. En favorisant le dialogue interparlementaire, en soutenant la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et de l'APCE, l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et en renforçant la transparence et l'inclusivité des processus électoraux, les activités de coopération de l'Assemblée assurent un suivi concret et ciblé des principes énoncés dans les Principes de Reykjavik pour la démocratie.
5. Cette approche ne répond pas seulement à des besoins immédiats, mais contribue également à la résilience à long terme des systèmes démocratiques. Le double accent, mis sur la coopération parlementaire et sur la coopération électorale, reflète la volonté de construire des structures de gouvernance robustes qui s'adaptent aux tendances émergentes, telles que la numérisation des processus démocratiques, la lutte contre la désinformation et l'inclusion des voix sous-représentées dans la prise de décision.
6. La Division de la coopération parlementaire et électorale s'efforce de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les parlementaires et les autres parties prenantes et de tirer parti de l'expertise, des partenariats et des approches novatrices pour promouvoir et défendre les valeurs et l'expertise du Conseil de l'Europe, ainsi que le travail de l'Assemblée parlementaire en tant que l'un de ses organes statutaires.

## 2. **Objectifs communs et priorités stratégiques**

7. Les initiatives de coopération parlementaire et électorale partagent les mêmes objectifs transversaux :
  - **Résilience démocratique** : garantir l'adhésion aux principes démocratiques en renforçant les institutions et les pratiques.
  - **Bonne gouvernance** : promouvoir la transparence, la responsabilité et l'inclusion dans les processus décisionnels.

- **Renforcement des capacités** : renforcer les compétences des acteurs clés dans les domaines législatif et électoral ;
- **Engagement coopératif** : faciliter le dialogue et les partenariats entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

### 3. Vue d'ensemble du Travail de Coopération de l'APCE

- **Impact et mise en œuvre** : aider les parlements nationaux à ratifier et mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe, y compris celles qui sont issues de la Déclaration de Reykjavik.
- **Partage des connaissances** : organiser des séminaires et des ateliers pour doter le personnel parlementaire d'une expertise en matière d'instruments juridiques et de pratiques législatives.
- **Coopération ciblée** : entretenir des relations avec les membres des parlements des partenaires pour la démocratie et des observateurs et avec les forces démocratiques d'États non-membres.

### 4. Coopération électorale

- **Normes électorales** : élaborer et diffuser de bonnes pratiques en matière d'administration électorale, de financement des campagnes et d'éducation des électeurs.
- **L'inclusivité dans les élections** : promouvoir la participation des groupes sous-représentés tels que les femmes, les minorités et les jeunes.
- **Transition numérique et innovation** : évaluer la faisabilité du vote électronique et lutter contre la désinformation dans les contextes électoraux.
- **Formation et renforcement des capacités** : renforcer les compétences des acteurs clés dans les domaines législatif et électoral.
- **Observation électorale** : donner suite aux conclusions des missions d'observation électorale pour améliorer le respect des normes démocratiques

8. Il convient de noter, dans le contexte de la coopération électorale, le cadre du [Cycle électoral du Conseil de l'Europe](#), qui propose un cadre complet et holistique du travail de promotion, de soutien et de sauvegarde des processus électoraux démocratiques. Le cycle garantit que chaque étape du processus électoral, de la préparation à la mise en œuvre et au suivi post-électoral, est traitée selon les normes les plus élevées de professionnalisme, de transparence et d'inclusivité.

### 5. Initiatives et réalisations majeures

9. Les activités de coopération de l'Assemblée parlementaire, soutenues par une allocation du budget ordinaire de l'Assemblée et complétées par des contributions volontaires, visent à élargir son impact, à ouvrir ses travaux à des publics plus larges et à renforcer la gouvernance démocratique dans les États membres et au-delà. Ces initiatives englobent une série de conférences thématiques, de séminaires multilatéraux et d'autres événements.

#### 5.1. Renforcer les relations et la coopération avec le Parlement ukrainien

10. Consciente des défis sans précédent auxquels la Verkhovna Rada est confrontée en raison de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Fédération de Russie, l'Assemblée a donné la priorité au

soutien du parlement et des parlementaires ukrainiens. Cette initiative facilite leur participation effective aux activités institutionnelles de l'APCE, y compris aux parties de session et autres réunions à haut niveau et leur permet d'échanger régulièrement avec leurs collègues parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe et d'ailleurs, d'apporter des informations sur la situation en Ukraine aux débats réguliers sur ce sujet, et de continuer à bénéficier de l'expertise et de l'information concernant les pratiques, procédures et normes législatives pour remplir leurs obligations en vertu du Statut du Conseil de l'Europe.

11. Le projet a permis:

- **Les échanges interparlementaires** : les membres du Parlement ukrainien ont été en relation avec leurs pairs dans toute l'Europe, ce qui a favorisé le dialogue, la collaboration et l'échange de bonnes pratiques pour renforcer les principes démocratiques.
- **Le renforcement des capacités** : l'accès à l'expertise, aux ressources législatives et au soutien institutionnel a aidé les parlementaires ukrainiens à relever les défis nationaux tout en faisant progresser la démocratie, les droits humains et l'État de droit.
- **La diffusion des connaissances** : les points de vue des parlementaires ukrainiens enrichissent les discussions sur des questions européennes plus larges, ce qui favorise l'apprentissage mutuel et la solidarité.

### ***5.2. Conférence parlementaire annuelle sur un thème donné***

12. Organisées en collaboration avec les commissions compétentes de l'APCE, ces conférences se concentrent sur des sujets essentiels et multi-perspectifs traités dans les rapports, recommandations et résolutions de l'APCE (tels que la démocratie, les droits de l'homme, l'intelligence artificielle, l'égalité des genre, l'environnement, la gouvernance du sport, etc.) En engageant les parlements nationaux, la société civile, les médias et les organisations internationales, ces conférences :

- Font mieux connaître le travail de l'Assemblée et son utilité et rassembler les différents volets du travail de ses commissions autour d'un thème commun.
- Créer des plateformes de dialogue multipartite entre les parlementaires et les autres parties concernées.
- Favorisent la diffusion et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et de l'APCE.

### ***5.3. Événements organisés en marge de grandes réunions institutionnelles***

13. Les événements organisés en marge des réunions de la Commission permanente de l'APCE ou d'autres rencontres importantes, telles que la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, constituent des forums essentiels pour la sensibilisation et l'engagement. Ces événements :

- Attirent des publics variés, notamment des responsables politiques, des universitaires et des journalistes.
- Permettent des discussions ciblées sur des questions urgentes.
- Renforcent les partenariats avec les acteurs nationaux et régionaux.

### ***5.4. Soutien aux parlements nationaux pour la mise en œuvre des droits humains et des normes***

14. Les parlements nationaux jouent un rôle fondamental dans :

- **La mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et de l'APCE** : par le biais d'ateliers et de séminaires spécialisés, l'APCE donne aux parlementaires les outils nécessaires pour intégrer les considérations relatives aux droits humains dans la législation nationale.
- **La promotion des normes fondées sur des conventions** : les parlementaires sont à même de ratifier et de mettre en œuvre efficacement les conventions du Conseil de l'Europe, ce qui favorise l'alignement sur les normes européennes.

#### **5.5. Relations avec les partenaires pour la démocratie**

15. Des activités ciblées sont organisées pour et avec les partenaires pour la démocratie, tels que le Maroc et d'autres régions, afin de renforcer le rôle des parlements dans les réformes démocratiques, d'encourager la participation de la société civile et d'évaluer la législation, en collaboration avec des organes du Conseil de l'Europe tels que la Commission de Venise.

#### **6. Réalisations par pays (coopération électorale)**

- **République de Moldova** : progrès dans les réformes électorales avec l'adoption d'un nouveau Code électoral, y compris l'intégration de solutions numériques et l'organisation de conférences régionales sur le financement des partis politiques et la transparence des élections.
- **Géorgie** : prise en compte des recommandations du Conseil de l'Europe dans la législation électorale et dans les programmes de formation visant à lutter contre l'abus des ressources administratives, contre la désinformation et contre le discours de haine.
- **Bosnie-Herzégovine** : renforcement de la coordination entre l'administration électorale, le ministère public et les services de police, et formation complète des commissions électorales destinée à garantir des élections crédibles et efficaces.

#### **7. Élargissement de la portée et de l'impact**

16. En organisant des conférences thématiques et des événements parallèles et en menant des activités ciblées, l'Assemblée :

- **Atteint un public plus large**, fait mieux connaître ses normes et recommandations et maximise l'impact de son travail.
- **Encourage le dialogue participatif** et renforce les pratiques démocratiques à tous les niveaux pour relever efficacement les nouveaux défis.
- **Propose un modèle d'intégration de la coopération parlementaire et électorale** dans des cadres de gouvernance globaux.

#### **8. Financement et partenariats**

17. Les activités de coopération parlementaire et électorale sont soutenues par un ensemble de ressources financières, combinant le budget ordinaire de l'Assemblée parlementaire (130 000 euros par an) et par des contributions volontaires des Etats membres. Ces ressources constituent une base solide pour le travail en cours ; cependant, l'impact est considérablement amplifié grâce aux mécanismes de financement

collaboratifs avec l'Union européenne dans le cadre des programmes conjoints CoE/UE, et avec d'autres partenaires clés, en particulier dans le domaine des activités de coopération électorale.

18. Les partenariats avec les parlements nationaux jouent un rôle essentiel, car ils garantissent que les projets sont adaptés aux besoins et aux contextes spécifiques des États membres, tout en favorisant l'appropriation et la responsabilisation.

19. La collaboration avec d'autres entités et organismes du Conseil de l'Europe fait partie intégrante du programme de coopération parlementaire et électorale. Ces partenariats garantissent l'alignement sur les priorités générales de l'Organisation, favorisent les synergies et évitent la duplication des efforts.

20. Cette collaboration interne au Conseil de l'Europe sera donc poursuivie en mettant l'accent sur le renforcement des partenariats dans le cadre du cycle électoral et avec la Direction de la coordination des programmes (DCP).

21. Les alliances avec les organisations internationales et régionales, telles que les Nations unies et ses organes, l'Union interparlementaire (UIP), l'UE et le Parlement européen, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), sont également importantes. Ces partenariats apportent une expertise, des réseaux et des ressources précieuses. La société civile et les médias spécialisés sont également des partenaires précieux pour les activités de coopération, car ils apportent des perspectives telles que le niveau local et la base, la voix des jeunes et des groupes vulnérables ou négligés de la société.

## 9. Plan de Travail et Priorités pour 2025

22. Pour 2025, l'accent sera mis sur le renforcement de la portée, de l'impact et de l'inclusivité de l'aspect coopération des travaux de l'Assemblée. Les efforts seront renforcés pour intégrer une dimension parlementaire dans les plans d'action spécifiques du Conseil de l'Europe en matière de coopération et pour rapprocher les résultats des travaux de l'APCE des parlements nationaux par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale.

23. Le travail de coopération en 2025 visera à relever des défis de plus en plus complexes et diversifiés :

### 9.1. *L'accent mis par le Parlement sur les défis clés et émergents*

- **L'intelligence artificielle** : donner des orientations sur les implications éthiques et démocratiques de l'IA dans l'élaboration des politiques, les processus électoraux et la gouvernance, et faciliter l'échange de bonnes pratiques.
- **Gouvernance environnementale** : renforcer l'engagement parlementaire sur l'action climatique et les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'habilitation des législateurs à adopter des politiques environnementales et à en assurer le suivi de manière efficace. Il s'agira notamment d'apporter un soutien en organisant des événements qui permettront d'examiner et d'échanger de bonnes pratiques sur l'intégration des jeunes et des femmes dans la conception de mesures et dans la prise de décisions sur le changement climatique.
- **La transformation numérique de la démocratie** : étudier l'influence croissante de l'intelligence artificielle et de la technologie dans les processus démocratiques, y compris les risques et les opportunités présentés par le passage au numérique. Cela suppose de promouvoir :
  - Une meilleure compréhension du rôle crucial des parlements dans le développement, la réglementation et la surveillance des technologies d'intelligence artificielle.

- Des cadres de vote électronique qui garantissent la sécurité et l'inclusivité.
- Des stratégies visant à combattre la désinformation et à garantir l'intégrité des processus électoraux.
- Des programmes de renforcement des capacités des parlementaires destinés à leur permettre de légiférer efficacement dans les domaines numériques.
- **La protection des groupes vulnérables** : défendre les droits des femmes, des enfants, des minorités et des autres communautés marginalisées en intégrant leurs préoccupations dans les cadres législatifs et électoraux.
- **Des initiatives démocratiques concertées** : combiner l'expertise des domaines parlementaire et électoral pour soutenir des cadres solides et complets de gouvernance, en particulier dans des contextes post-conflit ou de transition comme l'Ukraine.

### 9.2. *Portée géographique*

- **Renforcer la résilience démocratique dans les États membres et au-delà** : en coopérant avec des parlements dans des régions confrontées à l'instabilité ou au recul de la démocratie, l'Assemblée vise à renforcer les institutions pour les rendre capables de contrer les menaces émergentes.
- **Engager un dialogue avec les forces démocratiques russes et biélorussiennes**
- **Approfondir les relations avec les États partenaires** : élargir le soutien aux parlements des partenaires pour la démocratie comme le Maroc, la Jordanie et le Kirghizistan, en favorisant l'adhésion aux valeurs communes et aux principes démocratiques par le biais de projets de coopération ciblés.
- **Promouvoir la coopération régionale** : encourager la collaboration entre États voisins pour relever des défis communs et tirer parti des synergies régionales pour faire progresser les normes démocratiques et la gouvernance.

### 9.3. *Impact durable*

- **L'intégration parlementaire dans les plans d'action du Conseil de l'Europe** : travailler à l'inclusion systématique de la dimension parlementaire spécifique dans les plans d'action nationaux et régionaux:
  - Faire en sorte que les parlementaires s'approprient les réformes.
  - Favoriser l'inclusion en alignant les activités parlementaires sur des objectifs démocratiques plus larges.
  - Renforcer la transparence et la responsabilité en tirant parti de la légitimité et du rôle de contrôle propres aux parlements.
- **Prendre l'initiative de s'adresser aux parlements nationaux** :
  - Encourager à faire en sorte que les programmes bilatéraux et multilatéraux répondent aux besoins spécifiques des pays, en matière de réformes législatives, de capacités de contrôle et d'inclusion politique, par exemple.

- Organisera des forums multilatéraux et régionaux qui réuniront des membres de parlements nationaux et leur permettront de partager de bonnes pratiques, de discuter des défis communs et de promouvoir des initiatives conjointes.
- Mettra en place des formations sur mesure et des échanges entre pairs pour les parlementaires et les membres du personnel afin de renforcer les capacités institutionnelles.

#### **9.4. Élargissement de la portée et de la participation :**

- **Augmenter la visibilité** : au moyen de conférences thématiques, d'événements parallèles et de dialogues régionaux, l'Assemblée ouvrira ses activités à un public plus large, notamment à la société civile, au monde universitaire et aux médias.
- **Proposer des plateformes de collaboration inclusives** : en favorisant les partenariats avec les organisations internationales, les organes électoraux et les parlements nationaux, l'Assemblée garantira que son travail reste pertinent, efficace et accessible à diverses parties prenantes.
- **Renforcer les réseaux parlementaires** : continuer à apporter un soutien, selon les besoins, aux réseaux et alliances parlementaires afin de relever des défis spécifiques, de mobiliser des ressources, de mener des actions collectives et de renforcer l'impact.

24. En faisant progresser ces priorités, les activités de coopération de l'Assemblée parlementaire visent à renforcer l'impact du travail de l'Assemblée en tant que catalyseur et multiplicateur de la résilience et de l'innovation démocratiques. Son intégration renforcée dans les plans d'action du Conseil de l'Europe et son engagement proactif auprès des parlements nationaux créeront des cadres de collaboration durables, renforçant l'impact de l'Assemblée à travers l'Europe et les États membres de l'Union européenne.

**Annexe 1**

**Aperçu thématique des activités à organiser en 2025 par la Division de la coopération parlementaire et électorale,  
y compris en coopération avec les Secrétariats des Commissions de l'APCE et d'autres organes et entités institutionnels du CdE**

ENTITÉ ORGANISATRICE	ACTIVITÉ	PÉRIODE INDICATIVE	LIEU INDICATIF	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>COOPERATION PARLEMENTAIRE</b>				
DCPE en coopération avec les commissions de l'APCE	<b>Promouvoir le rôle du Parlement ukrainien dans le maintien et le renforcement des institutions démocratiques</b>			
1	<i>Activités visant à développer l'échange d'informations et les actions conjointes entre les structures de l'Assemblée et la délégation ukrainienne</i>	toute l'année	Strasbourg/Paris/Kyiv/autres ÉM	<b>BO + CV</b>
DCPE en coopération avec les commissions concernées et d'autres organes /entités du CdE	<b>Mise en œuvre du Partenariat pour la démocratie</b>			
<b>Activités avec le Parlement du Maroc</b>				
1.	<i>Séminaire sur la préparation et évaluation de la législation en coopération avec la Commission de Venise</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	Rabat	<b>BO + CV</b>
<b>Conférences Parlementaires</b>				
1.	<i>Façonner l'avenir : Conférence parlementaire sur « La mobilité mondiale des étudiants et les défis de la reconnaissance des qualifications et des compétences ».</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	Strasbourg	<b>BO + CV</b>
2.	<i>Conférence Parlementaire sur l'intelligence artificielle</i>	15-16 décembre	Londres, Royaume-Uni (à confirmer)	<b>BO + CV</b>
3.	<i>Un événement sur « L'impact de l'abus des médias sociaux sur les femmes en politique » (coopération parlementaire et électorale)</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	Royaume-Uni (à confirmer)	<b>BO + CV</b>
<b>Séminaires d'information de l'APCE pour les secrétaires des délégations nationales</b>				
1.	<i>Séminaire d'information d'une demi-journée (thème à déterminer)</i>	avril ou juin	Strasbourg	<b>BO</b>
2.	<i>Séminaire d'information d'une demi-journée (thème à déterminer)</i>	décembre	Paris	<b>BO</b>
<b>Événements thématiques au niveau des réunions de la Commission permanente de l'APCE ou de ses conférences</b>				
1.	<i>Événement sur la jeunesse et l'environnement à organiser en marge de la Conférence des Présidents des Parlements</i>	20 mars	Strasbourg	<b>BO</b>
2.	<i>Événement à organiser en marge de la réunion de la Commission Permanente, en coopération avec la délégation maltaise à l'APCE (à confirmer)</i>	23 mai	Valette, Malte	<b>BO</b>
3.	<i>Table ronde à organiser en marge de la réunion de la Commission Permanente, en coopération avec la délégation moldave à l'APCE, sur le thème de la violence faite aux femmes et le rôle des Parlements dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (à confirmer)</i>	21 novembre	Chisinau, Moldavie	<b>BO</b>

<b>COOPERATION ELECTORALE</b>				
1.	<i>Dialogue de haut niveau IV « BONNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE EN UKRAINE : RÉALISATIONS, DÉFIS ET VOIE À SUIVRE DANS LA PÉRIODE DE L'APRÈS-GUERRE en collaboration avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de Venise</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	Commission centrale des élections / Assemblée nationale d'Ukraine	<b>CV</b>
2.	<i>Conférence post-électorale après les élections locales de 2024, Bosnie-Herzégovine</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	Sarajevo, Bosnie-Herzégovine	<b>CV</b>
3.	<i>Conférence d'évaluation post-électorale après les élections présidentielles d'octobre et le référendum constitutionnel républicain lié à l'UE, 2024, Moldavie</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	Chisinau, Moldavie	<b>CV</b>
4.	<i>Conférence régionale sur l'argent en politique</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	Chisinau, Moldavie	CV
<b>Événements liés aux élections</b>				
1.	<i>Discussion d'experts sur les médias et les élections, les nouveaux défis et menaces, organisée en coopération avec l'Université d'Oxford et l'académie de Kiev-Mohyla.</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	à confirmer	<b>CV</b>
2.	<i>Échange bilatéral entre les autorités ukrainiennes (CEC, MFA) et les autorités britanniques</i>	1 <sup>ème</sup> semestre	à confirmer	<b>CV</b>
3.	<i>Autres activités : Conférences, formations, séminaires, ateliers et soutien d'experts axés notamment sur le renforcement des capacités et la professionnalisation de l'administration électorale, l'amélioration de la résolution des litiges électoraux et la surveillance du financement politique et des campagnes, le développement de l'éducation et de la sensibilisation des électeurs, le renforcement de l'observation nationale, la lutte contre l'utilisation abusive des ressources administratives et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, le renforcement du rôle des médias dans les élections et les campagnes électorales.</i>	Tout au long de l'année 2025	<i>Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova, Ukraine</i>	